

MAIRIE PONT AUDEMER

27500 PONT AUDEMER

N° client : 411pontaudemer

Tél : 02.32.41.69.70

Devis n°0000005138 établi le 09/04/2025

Désignation	MT TTC	TVA
Décès à l'hôpital de Pont Audemer le défunt y reste devis pour une crémation avec dispersion des cendres en pleine nature l'urne est reprise par la famille à l'Espace Funéraire de la Risle Non compris dans le devis une éventuelle parution dans les journaux ni d'emblème sur le cercueil		
<i>Cercueil et ses accessoires</i>		
* modele Primo compris 4 poignées bois, plaque d'identité, vis et cache vis bac biodégradable, registre à signatures	895,00	2
capiton tafta MT 60 beige	99,00	2
# fourniture d'une urne avec sa plaque modèle dispersion	40,00	2
TOTAL Cercueil et ses accessoires	1034,00	
<i>Séjour en chambre funéraire</i>		
Toilette préparation et habillage du défunt à l'hôpital de Pont Audemer	150,00	2
TOTAL Séjour en chambre funéraire	150,00	
<i>Prestations</i>		
Organisation des obsèques, Démarches et formalités administratives	215,00	2
TOTAL Prestations	215,00	
<i>Cérémonie</i>		

Désignation	MT TTC	TVA
Mise en bière et fermeture du cercueil à l'hôpital de Pont Audemer	95,00	2
Véhicule funéraire pour la cérémonie et son chauffeur	610,00	3
110 Kilomètres pour le transport de corps après mise en bière de l'hôpital de Pont Audemer jusqu'au crématorium de Petit Quevilly	165,00	3
Attente de l'urne au crématorium	150,00	2
Péages autoroutiers	6,60	2
TOTAL Cérémonie	1026,60	
<i>Tiers</i>		
# Vacation de police Pont Audemer	25,00	0
Crémation avec cérémonie crématorium de Petit Quevilly	706,73	0
TOTAL Tiers	731,73	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 3 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	731,73	731,73
2	20,00	1375,50	1650,60
3	10,00	704,55	775,00
Total		2811,78	3157,33

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par LAURA LEBLIC

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

MAIRIE PONT AUDEMER

27500 PONT AUDEMER

N° client : 41 | pontaudemer

Tél : 02.32.41.69.70

Devis n°000005137 établi le 09/04/2025

Désignation	MT TTC	TVA
Décès à l'hôpital de Pont Audemer le défunt y reste Non compris dans le devis les travaux de marbrerie et une éventuelle parution dans les journaux		
Cercueil et ses accessoires		
* modèle Princy chêne massif parisien 27 mm brut demi teinte satinée compris 4 poignées, plaque d'identité, vis et cache vis bac biodégradable, registre à signatures	1090,00	2
emblème croix cordon	25,00	3
capiton tafta MT 60 beige	99,00	2
croix de remarque en sapin	75,00	2
TOTAL Cercueil et ses accessoires	1289,00	
Séjour en chambre funéraire		
Toilette préparation et habillage du défunt à l'hôpital de Pont Audemer	150,00	2
TOTAL Séjour en chambre funéraire	150,00	
Prestations		
Organisation des obsèques, Démarches et formalités administratives	215,00	2
TOTAL Prestations	215,00	
Cérémonie		
Mise en bière et fermeture du cercueil à l'hôpital de Pont Audemer	95,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
Véhicule funéraire pour la cérémonie et son chauffeur/porteur	475,00	3
Service 3 porteurs en tenue de cérémonie pour l'église et le cimetière	405,00	2
Kilomètres pour le transport de corps après mise en bière de l'hôpital de Pont Audemer jusqu'à l'église puis le cimetière de Pont Audemer (offert)	0,00	3
TOTAL Cérémonie	975,00	
Tiers		
Frais de culte (Honoraire et frais de messe d'inhumation) en l'église de Pont Audemer	220,00	0
TOTAL Tiers	220,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 3 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	220,00	220,00
2	20,00	1774,17	2129,00
3	10,00	454,55	500,00
Total		2448,72	2849,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par LAURA LEBLIC

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

MAIRIE PONT AUDEMER

27500 PONT AUDEMER

N° client : 411pontaudemer

Tél : 02.32.41.69.70

Devis n°0000005136 établi le 09/04/2025

Désignation	MT TTC	TVA
Non compris dans le devis les travaux de marbrerie et une éventuelle parution dans les journaux		
Cercueil et ses accessoires		
* modele Princy chêne massif parisien 27 mm brut demi teinte satinée compris 4 poignées, plaque d'identité, vis et cache vis bac biodégradable, registre à signatures emblème croix cordon	1090,00	2
capiton tafta MT 60 beige	25,00	3
croix de remarque en sapin	99,00	2
	75,00	2
TOTAL Cercueil et ses accessoires	1289,00	
Transport avant mise en bière		
Véhicule Funéraire avant mise en bière et son chauffeur (plus value dimanche nuit et jour férié)	385,00	3
Mise à disposition d'un brancardier supplémentaire (plus value dimanche nuit et jour férié)	135,00	2
# Housse sanitaire biologique	45,00	2
Kilomètres pour le transport de corps avant mise en bière de l'hôpital de Pont Audemer ou du domicile Pont Audemer (offert)	0,00	3
TOTAL Transport avant mise en bière	565,00	
Séjour en chambre funéraire		
Frais d'admission à l'Espace Funéraire de la Risle	105,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
pendant les horaires d'ouverture de la chambre funéraire		
Séjour en cellule réfrigérée (forfait 6 jours)	390,00	2
Toilette préparation et habillage du défunt	150,00	2
TOTAL Séjour en chambre funéraire	645,00	
Prestations		
Organisation des obsèques, Démarches et formalités administratives	215,00	2
TOTAL Prestations	215,00	
Cérémonie		
Mise en bière et fermeture du cercueil à l'Espace Funéraire de la Risle	95,00	2
Véhicule funéraire pour la cérémonie et son chauffeur/porteur	475,00	3
Service 3 porteurs en tenue de cérémonie pour l'église et le cimetière	405,00	2
Kilomètres pour le transport de corps après mise en bière de l'Espace Funéraire de la Risle jusqu'à l'église puis le cimetière de Pont Audemer (offert)	0,00	3
TOTAL Cérémonie	975,00	
Tiers		
Frais de culte (Honoraire et frais de messe d'inhumation) en l'église de Pont Audemer	220,00	0
TOTAL Tiers	220,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 3 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	220,00	220,00
2	20,00	2336,67	2804,00
3	10,00	804,55	885,00
Total		3361,22	3909,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par LAURA LEBLIC

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.